

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE NATIONALE DES DIRECTEURS DES SOINS

MISES À DISPOSITION

CAPN du 05 juin 2018

Etablissement d'accueil - Fonction		Prénom	Nom	Etablissement d'origine	Conditions
GIP centre ressource régional "métiers et compétences de la psychiatrie et de la santé mentale région Rhône-Alpes"		Myriam	SAGNARD	CHU de Montpellier, CH de Millau, hôpital local de Séverac-le-Château et EHPAD de Millau (34 - Hérault), (12 - Aveyron) Directrice des soins classe normale	à/c du 01/02/2018, à temps plein
Agence régionale de santé d'Ile-de-France, au sein de la Direction de l'Offre de soins	en qualité de conseillère pédagogique régionale	Corinne	SLIWKA	AP-HP (75 - Paris) Directrice des soins hors classe	à/c du 01/06/2018 pour une durée de 3 ans
Groupement de coopération sanitaire "Instituts de formation aux métiers de la santé d'Albi"	en qualité de coordinatrice générale des soins	Catherine	MULLER	CH Albi (81 - Tarn) Directrice des soins hors classe	a/c du 01/04/2018 pour une durée de 3 ans, à temps plein
Agence régionale de santé d'Occitanie	en qualité de conseillère pédagogique régionale	Catherine	MERCADIER	CH de Montauban (82 - Tarn-et-Garonne) Directrice des soins hors classe	Renouvellement du 30/03/2018 au 31/07/2018 (régularisation)
Agence régionale de santé Grand-Est	en qualité de conseillère pédagogique régionale: - Site de Châlons-en-Champagne - Délégation territoriale de l'Aube	Véronique	PERROT	CH de Troyes (10 - Aube) Directrice des soins hors classe	Renouvellement du 01/11/2017 au 28/02/2018 du 01/03/2018 au 28/02/2021, à temps plein (régularisation)



Le SMPS porte la vision des directeurs et des cadres hospitaliers, fidèle aux valeurs d'un service public de santé tourné vers l'avenir

commission administrative paritaire nationale des directeurs des soins ; mises à disposition

CAPN du 05 juin 2018

DISPONIBILITES

CAPN du 05 juin 2018

Etablissement d'origine		Prénom	Nom	Disponibilités	Conditions
CH de Narbonne	directeur des soins hors classe	Eric	LE GOURIERES	Convenances personnelles	3 ans à/c du 01/04/2016 (régularisation)



Le SMPS porte la vision des directeurs et des cadres hospitaliers, fidèle aux valeurs d'un service public de santé tourné vers l'avenir

commission administrative paritaire nationale des directeurs des soins ; disponibilité

CAPN du 05 juin 2018